

30 août 2011

11.397

Question Jean-Frédéric de Montmollin**Où en est-on avec la loi de financement des EMS?**

En 2010, nous avons voté la LFinEMS qui devait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2011. Cela n'a pas été possible en raison du lancement d'un referendum qui n'a pas abouti.

On peut donc s'attendre à ce que la LFinEMS entre en vigueur au 1^{er} janvier 2012: est-ce vraiment le cas?

Si oui, cela nécessite un ou des règlement(s) d'application: où en est-on?

La mise en vigueur de la LFinEMS nécessite également l'évaluation des bâtiments des EMS et la conclusion de contrats de prestations avec les EMS: où en est-on?

Selon les renseignements en notre possession, la LFinEMS n'a pas encore paru au bulletin officiel et n'est pas présente dans le recueil systématique des lois, le règlement d'application n'est pas prêt et les contacts avec les EMS pas encore pris.

Cela augure mal de l'entrée en vigueur de la loi au 1^{er} janvier 2012.